



Maprocuration !

Ouverture de la télé-procédure Maprocuration pour tous les scrutins qui se dérouleront à compter du 11 avril 2021 et dans la perspective du double scrutin départemental et régional des 13 et 20 juin 2021. <https://www.maprocuration.gouv.fr/>

Ce nouveau dispositif numérique constitue une réelle modernisation de la procédure d'établissement des procurations.

www.maprocuration.gouv.fr

LANCEMENT DE LA PREMIÈRE ÉTAPE DE DÉMATÉRIALISATION TOTALE DES PROCURATIONS DE VOTE

Comment ça marche ?

